



Version finale

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Listes de présence :

Délégués

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
BAUSCH Lis	Justice (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BECKER Alain	Intérieur	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	Excusée
FABER Dominique	Famille	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
HEINEN Georges	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
HEMMER Patrick	Etat	Excusé
HERZEELE Christine	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
KOHNEN Marguy	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
MANDERSCHIED Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	Excusé
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
SOARES Vera	Économie et Commerce extérieur	Excusée
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	Excusée

VILAR Patricia	Intérieur (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WEBER Alain	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

Autre(s) participant(s)

DAHM Christine	Directrice Cercle des ONG	<input checked="" type="checkbox"/>
DEFENSE Thierry	SOS Faim, membre du Conseil d'administration du Cercle des ONG	Excusé
DIEDERICH Alex	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
HELMINGER Charlotte	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
KOLLWELTER Serge	ASTI	<input checked="" type="checkbox"/>
LEFEBVRE Marine	SOS Faim	<input checked="" type="checkbox"/>
RECKINGER Carole	CARITAS	<input checked="" type="checkbox"/>
TEIXEIRA Ana	ASTM	<input checked="" type="checkbox"/>
WEBER Raymond	ONG OGBL	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour avec l'ajout d'un point sous divers relatifs à la dernière réunion de la Banque africaine de développement, tel que proposé par le délégué du Ministère des finances, est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016

Le procès-verbal de la dernière réunion avec les amendements proposés par les délégués des ministères des finances et de l'agriculture est approuvé provisoirement par les membres du comité interministériel. Il ne sera pourtant approuvé définitivement et publié à la fin de la semaine suivante après avoir reçu les derniers commentaires des représentants du Cercle des ONG. (Depuis lors le PV a été finalisé.)

3) Débriefing du Conseil des Affaires étrangères – Développement du 28 novembre 2016

Etant donné que ce CAE a débuté la discussion sur des communications de la Commission européenne et du SEAE, importantes pour l'avenir de la coopération au développement de l'Union européenne et les Etats membres, la présidente estime utile d'aborder ces dossiers au sein de ce comité.

M. Alex Diederich, en charge du dossier européen au sein de la Direction de la coopération, a présenté un bref résumé des différentes communications à l'ordre du jour du CAE/développement. Le Conseil a en effet eu un premier échange de vues sur le nouveau Consensus européen pour le développement – dont le premier avait été lancé sous présidence luxembourgeoise en 2005 – qui devra être mis à jour suite à l'adoption, entre autre, des nouveaux objectifs du développement durable. Ce consensus européen, qui est adapté aussi bien au niveau européen qu'au niveau national, maintiendra comme objectif principal

l'éradication de la pauvreté, avec un fort accent sur le genre, tout en y introduisant des éléments nouveaux et d'actualité, tels que le changement climatique, la création d'emplois pour les jeunes ou encore le rôle du secteur privé, ainsi que d'un point de vue de la mise en œuvre la programmation et l'action conjointes. L'objectif collectif de l'aide publique au développement restera fixé à 0,7 %. Le Luxembourg soutient la mise en place d'un nouveau consensus liant les institutions et les Etats membres, mais reste prudent sur la mise en place de multiples fonds fiduciaires et veut que la programmation conjointe reste volontaire. Le nouveau consensus devrait être signé en juin/juillet 2017.

Le Conseil a aussi discuté de la communication de COM/SEAE sur l'avenir des relations avec les pays ACP. En ce qui concerne le post-Cotonou, la Commission a mis en exergue la nécessité de renforcer les partenariats régionaux d'ici 2020, et a fait un plaidoyer pour :

L'inclusion de pays non-ACP, notamment de l'Afrique du Nord, les PMA non-ACP, et les *Small Island Developing States*;

Le besoin d'un caractère juridiquement contraignant regroupant 79 pays du Sud en insistant que cette question du futur accord ne devrait pas seulement être examinée sous l'aspect de son acceptation et de sa ratification par les parlements nationaux des Etats membres de l'UE, mais sous l'aspect de son utilité et

Le setup institutionnel, en mettant l'accent sur la subsidiarité et la complémentarité.

M. Diederich rappelle que le Luxembourg est en faveur d'un accord politique global plus léger mais toujours juridiquement contraignant avec une priorité accordée au continent africain. Il soutient la solution proposée par la Commission européenne avec un accord-cadre global et des accords régionaux adaptés aux besoins de chaque région. Du point de vue financier, M. Diederich note qu'à ce stade il n'y a pas de discussions quant au futur du Fonds européens de développement.

Finalement le Conseil a abordé le volet externe du dossier migration. La Commission et la HR ont tiré un constat très positif et très optimiste de tout ce qui a été réalisé sur le dossier des migrations depuis le Sommet de La Valette de 2015 et le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et ont fermement soutenu l'idée que les migrations devraient figurer comme élément transversal notamment dans un futur accord avec le groupe ACP.

Deux conclusions ont été adoptées par le Conseil sur le numérique et le développement, ainsi que sur l'énergie et le développement.

La déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures informe que la Commission européenne présentera sa communication relative aux ODD lors du Conseil environnement. Ce sujet n'a pas figuré à l'ordre du jour des ministres de développement, mais sera traité au Conseil affaires générales.

Mme Schommer note encore qu'à partir de janvier 2017, la présidence de l'Union européenne sera exercée par Malte qui portera une attention plus prononcée aux sujets en relation avec la migration qu'aux sujets relatifs à la coopération au développement.

4) Débriefing de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement à Nairobi, du 28 novembre au 1er décembre 2016

Mme Charlotte Helminger, en charge du dossier relatif à l'efficacité de l'aide au sein de la Direction de la coopération, rappelle que le Partenariat mondial constitue un forum politique global et inclusif rassemblant des gouvernements, des organisations bilatérales et multilatérales, la société civile et des représentants de parlements et du secteur privé. Il s'agit de la deuxième rencontre de haut niveau de ce forum mondial pour une coopération efficace au service du développement qui a eu lieu à Nairobi du 28 novembre au 1^{er} décembre dernier.

Ce Partenariat mondial définit les principes de l'efficacité du développement, le suivi des engagements qui constituent les fondements de la coopération efficace, à savoir l'appropriation par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement inclusif et la transparence et la redevabilité.

L'engagement politique envers le Partenariat mondial a diminué au fil des dernières années et en profitant de l'élan du nouveau paradigme de développement, le Partenariat mondial compte maintenant se repositionner à côté de l'Agenda 2030 et du Plan d'action d'Addis.

La réunion de haut niveau a donc permis d'adopter le document final de Nairobi qui a été saluée par la Commission européenne comme étant un succès pour l'Union européenne et les partenaires au développement, car les rôles et les engagements sont clairement définis dans le document de Nairobi et différenciés pour toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. En outre, la promesse du « *Leave no one behind* » y est incluse en tant que fil conducteur de l'efficacité du développement. Une attention accrue est accordée à la coopération efficace dans les états fragiles et les pays en conflits.

La Commission européenne a saisi l'occasion pour lancer une étude visant à enregistrer les progrès réalisés par l'Union européenne et ses Etats membres dans la mise en œuvre des engagements pour aboutir à la rédaction de la brochure « *Effective Development Cooperation : Has the European Union delivered?* ». La Coopération luxembourgeoise est bien représentée dans cette publication, et figure même parmi sept études de cas avec l'élaboration d'une modalité de mise en œuvre innovatrice au Sénégal appelée « aide budgétisée ».

A la question du délégué du Ministère des finances au sujet des principes adoptés au Mexique il y a deux ans comparés à ceux de Nairobi maintenant, Mme Helminger répond que les quatre principes n'ont pas vraiment changé, mais qu'il a été question de rajouter le principe du « *Leaving no one behind* ». En matière d'engagements, il y a pourtant lieu de souligner la présence du secteur privé et des gouvernements locaux.

5) Examen des pairs du Comité d'Aide au Développement (CAD)

M. Tonnar, en charge du dossier CAD au sein de la Direction de la coopération, explique qu'un examen des pairs du CAD est effectué tous les quatre ans. Il s'agit d'une évaluation de l'aide au développement du Luxembourg, qui est effectuée par le secrétariat du CAD accompagné de deux pays. Il s'agit d'un exercice important pour le Luxembourg car il permet de garantir une certaine visibilité. Le document qui est produit suite à l'évaluation est un document de référence pour les autres Etats membres en matière de coopération au développement. La dernière évaluation de ce genre a été faite en 2012, suivie d'une revue à mi-parcours en 2015. Les pays qui participent à l'examen des pairs du Luxembourg sont le

Danemark et la Slovaquie. Ensemble avec le secrétariat du CAD, des examinateurs de ces deux pays vont se déplacer à Luxembourg en mars prochain. Durant une semaine, ils vont rencontrer les acteurs de la coopération luxembourgeoise qui concernent aussi bien la Direction de la coopération, l'Agence de développement LuxDev, le Cercle des ONG, la Chambre des députés, le Ministère des finances ou encore le Ministère du développement durable et des infrastructures et éventuellement le secteur privé. Comme la cohérence des politiques est une des priorités, une rencontre avec ce comité pourrait également être envisagée.

Après la visite à Luxembourg, une visite sera effectuée dans un des pays partenaires (Cabo Verde, Sénégal ou Niger) de la coopération luxembourgeoise, qui ont été proposés à cet effet. La présentation des résultats et des conclusions de cet examen est prévue au sein de l'OCDE à Paris le 20 septembre prochain. Lors de cette présentation, à laquelle participeront également tous les Etats membres du CAD, le Luxembourg devra répondre aux questions qui lui seront posées et livrer des explications supplémentaires.

M. Tonnar explique que pour l'examen en 2017, le Luxembourg doit remettre d'ici le 20 janvier prochain un mémorandum qui comprend 7 thématiques différentes, à savoir l'effort global du Luxembourg pour le développement (APD, cohérence des politiques, changement climatique, migration, etc.), la politique et les différentes stratégies de la coopération luxembourgeoise, les moyens budgétaires, la répartition des tâches en matière de coopération au développement entre ministères et ONG, les modalités et les partenariats (secteur privé, société civile), les résultats, la transparence et la redevabilité. La dernière thématique qu'il faudra développer dans ce mémorandum concerne l'aide humanitaire.

Un document résumant le calendrier dudit examen, les différentes thématiques du mémorandum et les orientations générales, ainsi que le questionnaire auquel devra répondre la Direction de la Coopération ont été distribués aux délégués.

Comme d'autres ministères sont également concernés, M. Tonnar lance un appel aux délégués de bien vouloir y fournir leur contribution à ce mémorandum. La déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures propose d'organiser une réunion bilatérale entre son ministère et la Direction de la coopération. Comme son ministère sera concernée, elle demande à recevoir un programme de la visite du CAD prévue à Luxembourg et une indication de date de la rencontre entre les évaluateurs et son ministère. Pour ce qui est de sa demande de participation de son ministère à la présentation du 20 septembre, la présidente répond que son ministère y est cordialement invité.

Au sujet de l'OCDE, la déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures rajoute encore que dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de l'Agenda 2030, l'OCDE a lancé un projet pilote avec différents Etats membres qui vise à mesurer le point de départ de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Luxembourg vient de donner son accord pour y participer et de coopérer plus étroitement avec l'OCDE.

Toujours au sujet de l'OCDE, M. Tonnar explique qu'un rapport quant à la cohérence des politiques pour le développement durable basée sur huit thématiques différentes est prévue et demande aux délégués des ministères concernés d'y apporter une contribution. Un document d'explication pour la rédaction et reprenant les différentes thématiques leurs a été remis. Un projet des travaux du comité interministériel pour ce qui est de la cohérence des politiques sera diffusé dans les semaines à venir. La date butoir a été fixée au 1^{er} février 2017.

6. Divers

Débriefing de la dernière réunion de la Banque africaine de développement

Le délégué du Ministère des finances, qui a ajouté ce point à l'ordre du jour, explique que fin novembre dernier, la Banque africaine de développement a été invitée par M. Pierre Gramegna, Ministre des finances, à Luxembourg pour la dernière réunion de la 14^{ème} reconstitution des ressources du fonds africain de développement (FAfD). Le Président et le Management de la Banque africaine de développement, tout comme son Conseil d'administration, les pays donateurs ainsi que des représentants de pays bénéficiaires ont participé à cette réunion finale. Le Luxembourg, qui est devenu membre de la Banque africaine de développement en 2014, a participé pour la première fois à cette réunion de reconstitution du FAfD.

La réunion a été un franc succès en matière de politique de développement à suivre pour la période du FAfD-14 (2017-2019), même si l'enveloppe financière agréée (5,2 milliards d'euros) est restée en-dessous des attentes, ceci notamment en raison des difficultés budgétaires de certains pays donateurs.

Pour ce qui est de l'engagement du Luxembourg, il y a lieu de noter que M. Gramegna a confirmé le *burden-share* du Luxembourg, à savoir subvenir à hauteur de 0,2% du montant total de la reconstitution. A l'inverse d'autres donateurs, le Luxembourg s'est également engagé à compenser les pertes de change suite à la dévaluation de l'euro par rapport au DTS, et a rajouté une contribution supplémentaire en signe de son support résolu pour le développement en Afrique. Au total, la contribution du Luxembourg s'est élevée à douze millions d'euros.

Le ministre des finances n'a pas manqué non plus de promouvoir au sein de ce forum la place financière au Luxembourg avec tous ses atouts et expériences dans le domaine des fonds d'investissement, qui pourraient être utilisés avec plus grand effet dans le financement du développement en Afrique. Finalement, le Luxembourg a préconisé une plus grande coopération entre la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement dans le cofinancement de projets et l'harmonisation des politiques.

Réunions au 1^{er} semestre 2017

Un calendrier comprenant les dates des prochaines réunions du CID pour le premier semestre 2017 a été distribué aux délégués, à savoir le jeudi 16 février et les vendredis 21 avril et 2 juin toujours à 10h30. En principe, celles-ci sont acceptables pour la plupart des délégués du CID.

7. Cohérence des politiques pour le développement (en présence des représentants du Cercle des ONG)

- Suivi du débat sur la « Politique agricole commune (PAC) et les pays en voie de développement »

Suite à la non-participation à cette réunion des experts gouvernementaux du Ministère de l'agriculture et des représentants du Cercle des ONG en charge de la PAC, le sujet a été reporté à la réunion de février 2017 prochain.

- Liste des sujets à examiner en 2017

Suite à l'épuisement de la liste de sujets prévus pour l'année 2016, la présidente invite les délégués à faire des propositions de sujets particuliers qu'ils souhaitent étudier ou continuer à étudier au sein du comité interministériel.

Le délégué du Ministère des finances rappelle qu'une discussion portant sur les fonds d'investissement a déjà eu lieu au sein du comité interministériel et que dans cette même optique un autre sujet à aborder pourrait porter sur le rôle du secteur privé dans le développement. Cette thématique est de plus en plus au premier plan des différentes enceintes internationales, telles l'Union européenne, à la conférence de Nairobi ou encore au sein des différentes banques de développement. L'idée d'aborder le sujet du secteur privé est saluée par la directrice du Cercle des ONG qui rajoute qu'il s'agit d'un sujet intéressant qui préoccupe également les ONG et qui nécessiterait une réflexion qui tient compte de différents points de vue. Ces derniers devront être aussi large que possible.

La déléguée du Ministère du développement durable propose de discuter comme point d'information la manière comment le MDDI entend procéder et s'organiser pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 en dehors des instances gouvernementales. Quelle sera la participation et comment la population sera représentée, c'est-à-dire les acteurs institutionnels de la société civile. Son ministère serait intéressé à avoir les réactions du Cercle à ce sujet. Côté timing, la présidente propose d'aborder ce point d'information lors de notre prochaine réunion au mois de février

Suite au rapport que vient de publier OXFAM sur les différentes activités en matière de fiscalité et place financière, la présidente propose également d'éclaircir ces deux sujets lors d'une des prochaines réunions. Le rapport pourra servir de base pour la présentation du sujet pour traiter ces activités en matière fiscale. Ce sujet serait la continuation du sujet d'information relatif au BEPS présenté par la collègue de la Représentation permanente auprès de l'OCDE à Paris. Il serait utile d'éclaircir la position du Luxembourg à ce sujet.

Le délégué du Ministère des finances, salue cette suggestion et offre de s'enquérir sur la disponibilité d'un expert en matière fiscal de son ministère pour faire une présentation. Basée sur les informations reçues sur les négociations BEPS à l'OCDE, Mme Schommer explique que le nouveau sujet pourrait porter sur sa mise en œuvre. Ceci permettra d'éclaircir la situation sur la fiscalité luxembourgeoise.

- Mise en pratique de la cohérence des politiques pour le développement

La présidente passe la parole à la directrice du Cercle des ONG en vue de sa présentation de la revue à mi-parcours des travaux du gouvernement en matière de cohérence des politiques pour le développement.

Madame Dahm rappelle que les délégués ont déjà été brièvement informés de cette évaluation à mi-parcours du programme gouvernemental 2013-2018 lors de la dernière réunion. La présentation d'aujourd'hui, qui a été transmise aux délégués avant la tenue de la réunion, permettra de passer en revue l'analyse des différentes affirmations en lien avec la coopération au développement. L'objectif de cette analyse permet de voir où les travaux du gouvernement se situent. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une appréciation sur la pertinence et l'utilité et la qualité des affirmations, mais d'un constat du Cercle des ONG qui peut être partagée ou pas. Dans cette analyse, il faut distinguer entre trois degrés d'aboutissement, c'est-à-dire les progrès et les évolutions encourageantes des affirmations (catégorie verte), les chantiers et les

travaux qui restent à faire (catégorie orange) et finalement les points de déviation ou d'incohérence (catégorie rouge).

Pour ce qui est des détails de cette revue à mi-parcours, Mme Dahm note que quinze affirmations du programme gouvernemental ont été analysées de plus près et classées par la suite. En gros, et comme le montre le tableau récapitulatif de ladite analyse, le Cercle est plutôt satisfait du travail effectué par le gouvernement, car la plupart des affirmations ont été prises en compte. L'évolution est bonne vu les nombreuses flèches vertes. Mais des chantiers non achevés demeurent encore.

Pour ce qui est du premier volet intitulé « la coopération au développement est une priorité du gouvernement luxembourgeois », une affirmation importante du gouvernement pour le Cercle est celle de la continuation du maintien de l'additionnalité et de l'aide publique au développement à 1% du revenu national brut. Cet engagement est considéré comme étant important et partagé par presque tous les partis politiques. Le Cercle a constaté que le Luxembourg a tenu cette promesse en faveur de l'investissement dans l'aide publique au développement. Même si l'APD était passée en dessous de 1% du RNB en 2015, la directrice note que ceci était dû à la bonne situation économique du pays et non en raison d'une décision prise par le gouvernement.

Un deuxième aspect de ces affirmations concerne le caractère non lié de l'APD. Il s'agit d'une affirmation très forte du gouvernement qui confirme le rôle précurseur du Luxembourg sur la scène internationale. Cette affirmation est saluée par le Cercle, même si ce dernier attire une attention particulière en lien avec la *Business Partnership Facility* qui a été lancée début 2016 et qui vise à encourager les entreprises luxembourgeoises, européennes et locales à identifier des projets dans les pays en développement. Pour le Cercle, il s'agit d'une nouveauté dans l'orientation de la coopération au développement. Une réflexion stratégique du rôle du secteur privé dans la coopération au développement aurait été préférée avant la mise en place de cette facilité.

Au sujet de l'aide liée, M. Kollwelter déplore encore qu'un projet européen de coopération avec l'Afghanistan ait été lancé et qui engage ce pays à reprendre ses ressortissants se trouvant en Europe. D'après M. Kollwelter, le projet est soutenu indirectement par chaque Etat membre de l'Union européenne.

La troisième affirmation de ce volet est celle en relation avec la coopération avec les pays partenaires et de l'efficacité du développement, qui stipule que la coopération luxembourgeoise continuera à promouvoir l'efficacité de l'aide du développement en s'alignant sur les stratégies des pays partenaires. A cet effet, la coopération luxembourgeoise a publié en 2014 un plan d'action de l'efficacité du développement 2014-2016. Mme Dahm note que lorsqu'on parle de collaboration avec les pays partenaires, celle-ci est régie à travers les PICs qui, en principe, sont élaborés de manière participatives avec les pays partenaires. Le Cercle regrette toutefois qu'il n'y ait pas d'évaluation récente de ces PICs. Sur ceci, Mme Schommer précise que tout ce qui a été fait en matière d'évaluation, est disponible sur le site internet de la Direction de la coopération. Le texte de l'évaluation de la revue à mi-parcours du PIC Sénégal sera publié dès qu'il sera définitif.

Concernant la concentration géographique et l'affirmation du gouvernement dans le sens que la coopération continuera à se concentrer sur un nombre limité de pays partenaires et de secteurs d'intervention avec une attention particulière sur les pays les moins avancés, le Cercle note que les efforts sont très tangibles et ceci peut effectivement être consulté dans le rapport de la coopération luxembourgeoise pour l'année 2015.

Le deuxième volet de l'analyse du Cercle regroupe les affirmations sous le thème de « l'éradication de la pauvreté qui devrait être l'objectif premier de la coopération au développement ». Cette affirmation du programme gouvernemental est très appréciée car d'après Mme Dahm c'est ce qui nous préoccupe d'abord en matière de coopération au développement, de même que de veiller à ce que l'APD ne soit pas déviée vers des objectifs autres que la lutte contre la pauvreté.

S'agissant de l'APD, dont 84% est gérée par la Direction de la coopération, le Cercle se demande ce qu'il en est des autres 16% des investissements. Dans la déclaration récente du ministre de la coopération sur la politique de coopération au développement devant la Chambre des députés, dans laquelle est fait un état des lieux des activités en matière de coopération au développement, la partie de l'APD gérée par le Ministère des finances n'y figure pas. Or, le Cercle estime que celui-ci devrait lui aussi être invité régulièrement afin d'expliquer en quoi les investissements poursuivaient l'objectif relatif à l'éradication de la pauvreté.

Au sujet de l'Agenda 2030, il a été constaté que le Luxembourg a activement participé au débat sur l'après-2015. Or, il est quelque peu regrettable qu'il n'y ait pas encore eu d'analyse critique au sujet de l'Agenda 2030, alors qu'une réflexion sur la mise en œuvre de cet agenda au niveau national a déjà été lancée, cependant à ce jour sans l'implication des ONG. Mme Dahm apprécie pourtant l'annonce que vient de faire la déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures afin de présenter le sujet de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en dehors des instances gouvernementales au cours du prochain comité interministériel.

Le thème concernant la lutte contre le changement climatique où une affirmation dit que le « gouvernement étudiera d'autres modalités pour renforcer la lutte contre le changement climatique en soutenant des projets et programmes à impact environnemental en collaboration avec les partenaires internationaux et les pays en voie de développement », le Cercle des ONG salue que la Direction de la coopération s'est donnée une stratégie sectorielle et que le Luxembourg fait partie du nombre restreint d'Etats membres ayant augmenté la part de l'APD consacrée à la lutte contre le changement climatique.

L'action humanitaire, qui selon l'affirmation du programme gouvernemental « sera dirigée non seulement vers les crises imminentes mais également vers les crises dites oubliées et les Etats fragiles » est appréciée par le Cercle. La flexibilité du gouvernement dans le choix du pays d'intervention est particulièrement saluée par les ONG humanitaires et de développement.

La finance inclusive est également comprise dans le programme gouvernemental notamment par l'affirmation que le « gouvernement continuera à promouvoir la microfinance et les microcrédits comme outils pour combattre la pauvreté. » Le Cercle note avec satisfaction que le gouvernement continue à promouvoir la finance inclusive et qu'il continue à distinguer entre différents objectifs de la finance inclusive et à ne pas financer à travers l'APD des activités qui visent autre chose que l'éradication de la pauvreté. La distinction est bien faite à ce stade.

Le troisième volet concernant la cohérence des politiques pour le développement, comprend quatre affirmations. Celle concernant la « cohérence des politiques pour le développement sera assurée à travers une coordination interministérielle active » est saluée par le Cercle qui note que le comité interministériel est de plus en plus ouvert à des échanges avec la société civile et qu'il continue à publier ses rapports. Cependant, même si le Cercle comprend et accepte que le comité interministériel n'a qu'un rôle consultatif et qu'il est limité dans son intervention, il est d'avis qu'il faudrait envisager de mettre en place un mécanisme politique

pour avoir un impact. Mme Dahm rappelle également l'appréciation du Cercle quant à sa participation en tant qu'observateur actif de l'ensemble des présentations et des discussions sur la cohérence des politiques.

Au sujet de la fiche d'impact relatif au développement durable, le Cercle juge opportun cette piste pour avancer dans la mise en œuvre de la cohérence des politiques. Malheureusement le gouvernement n'a pas continué les réflexions et le travail n'a pas encore été entamé.

Pour ce qui est des marchés publics, le Cercle constate que malgré certaines initiatives encourageantes par certains ministères, communes ou administrations publiques, il n'existe toujours pas de politique d'achat volontaristes en faveur de politiques d'achat plus durables.

Le dernier point de ce volet analysé par le Cercle concerne le statut particulier des Territoires palestiniens et la décision du gouvernement luxembourgeois de les assimiler aux pays partenaires.

S'agissant du dernier volet quant aux ONG en tant qu'acteurs de la coopération au développement, une affirmation stipule que « l'importante donnée aux ONG dans l'APD globale est une spécificité du Luxembourg et le restera ». La directrice du Cercle note avec satisfaction que les ONG de développement bénéficient d'une enveloppe financière importante et constante. Conformément au Plan d'action d'efficacité du développement près de 20% de l'APD est réservé pour les ONG de développement. Par contre, le gouvernement ne reconnaît pas toujours les ONG de développement en tant qu'acteurs de développement, ne les implique pas réellement dans les débats et ne les soutient pas toujours dans leur rôle de plaidoyer. Ainsi, par exemple dans les discussions relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les ONG de développement n'ont pas encore été associées.

Finalement au sujet de la sensibilisation et l'éducation au développement pour lequel le programme gouvernemental dit que « pour soutenir de manière plus efficace les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, le budget y alloué en tant que par de l'APD globale sera graduellement augmenté. », le Cercle salue la confirmation récente de Monsieur Romain Schneider dans sa dernière déclaration devant la Chambre en vue d'augmenter la part de l'APD allouée à la sensibilisation et à l'éducation au développement à hauteur de 2%. Suite à cette annonce, le Cercle est confiant que le point d'interrogation exprimé par le Cercle à ce sujet, sera très bientôt revu.

A la fin de la présentation Mme Dahm salue à nouveau que toutes les affirmations qui figurent dans le programme gouvernemental ont été prises en considération par le gouvernement, même si quelques chantiers demeurent. Des efforts considérables sont pourtant entrepris pour les améliorer, ce qui a conduit le Cercle à donner une appréciation positive du travail gouvernemental.

Lors du débat qui suit la présentation de Mme Dahm, Mme Schommer remercie le Cercle de cette présentation et invite les délégués concernés à réagir à l'analyse du travail gouvernemental qui vient d'être faite.

Le délégué du Ministère des finances pour sa part note qu'au sujet de l'éradication de la pauvreté, les institutions financières internationales, (comme les banques régionales de développement ou encore la Banque mondiale) sont effectivement bien placées pour contribuer à ce débat, étant donné que leur objectif principal est de stimuler la croissance économique, génératrice d'emplois et d'un meilleur niveau de vie. Concernant la finance inclusive, il note que des efforts importants ont été entrepris à travers des fonds fiduciaires alimentés par le Luxembourg, et tirant à profit les expériences de notre place financière pour

soutenir la formation bancaire et le développement de la capacité prudentielle dans les pays bénéficiaires.

La présidente rappelle qu'au sujet de la part de l'APD que met en œuvre le Ministère des finances, elle note que depuis plusieurs années il existe une étroite coopération entre la Direction de la coopération et ce ministère aussi bien pour ce qui est de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque européenne d'investissement et les Banques régionales (asiatique et africaine) de développement. Cela se traduit non seulement par une présence d'un membre de la Direction de la coopération aux assemblées annuelles et réunions de reconstitution des ressources, mais également de la volonté de rapprocher les activités. Les pays en développement voient non seulement le Luxembourg comme partenaire bilatéral mais également comme membre de la Banque africaine de développement ou contributeur au Fonds africain de développement.

Pour ce qui est de la *Business Partnership Facility (BPF)*, Mme Schommer rajoute qu'à la base de notre approche avec le secteur privé il y a les conclusions d'Addis Abeba. Le secteur privé ne remplacera pas le secteur public, mais il est encouragé à investir aussi et de manière durable et responsable dans les pays en développement. A noter encore que la BPF représente 1 million d'euros par an et qui se fait sous certaines conditions très strictes. Avec ce montant modeste, le Luxembourg peut utiliser la capacité pour doubler les investissements dans des secteurs innovants qui pourraient arriver dans les pays en voie de développement.

La déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures déplore que dans l'analyse du Cercle au sujet de la lutte contre le changement climatique, seules les activités de la coopération luxembourgeoise sont soulevées et non celles de son ministère, qui a notamment développé des critères pour les fonds versés aux projets dans le cadre du fonds énergie et climat et les travaux effectués en étroite coopération avec le Ministère des finances en ce qui concerne le financement climatique. C'est un aspect important qui devrait être mentionné en matière de lutte contre le changement climatique. En outre, elle avoue regretter que l'instrument d'évaluation « développement durable » (*Nachhaltigkeitscheck*) ; instrument développé en étroite coopération entre le Conseil supérieur pour un développement durable et la Commission interdépartementale du développement durable, n'ait pas connu de suite à cette date. Elle souligne que cet instrument développé en 2013, nécessite actuellement certainement une adaptation.

Au sujet des marchés publics, elle informe que la directive est en voie de transposition et que le projet de loi a été déposé. Par ailleurs, le Département de l'environnement travaille ensemble avec le Département des Travaux publics sur une plateforme pour mettre à disposition des informations valables en ce qui concerne les labels de commerce équitable pour l'achat de fournitures.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le jeudi, 16 février 2017 à 10h30

